



## Procès Verbal de Sélection Mobilités Erasmus+ formation STT 2016 – 2017

Rappel : 11 candidatures reçues, 1 798 € accordés cette année en début de contrat.

Un calcul a été effectué en fonction du pays de destination, des frais de déplacement et de l'enveloppe budgétaire accordée pour l'année. A la vue de la différence importante entre le budget obtenu par l'Agence Erasmus+ et le montant maximal estimé de toutes les candidatures (11 503€), un choix a été opéré. Ainsi, les candidatures pour des formations en langue anglaise ont été refusées. Les candidats concernés seront orientés vers le service formation/concours. De même, une priorité a été donnée aux candidatures pour lesquelles la mobilité pourra avoir un impact sur les méthodes de travail. Un transfert budgétaire sera effectué entre la ligne Organisation de la Mobilité (OM) et la ligne STT pour combler la différence restante.

Il a été décidé d'accepter les candidats suivants (classés par ordre alphabétique) :

1. BRAND Antoine
2. CHIQUI Naïma
3. COUDEVYLLE Olivier
4. COURCO Myriam
5. DE MAUPEOU Anne
6. JASKOLSKI Sandrine
7. MAILLET Florence

A Dunkerque, le 25 octobre 2016

Pour faire valoir ses droits



Carl VETTERS  
Vice-président  
en charge des Relations Internationales  
et de la Culture